

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2022

L'an deux mil vingt deux, le 2 mai à 18h 30, le conseil municipal de Frayssinet, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Claude SAINT MARTIN Maire.

Date de convocation : 22/04/2022

Présents : MM SAINT MARTIN Claude, DARRAS Jérôme, DENEUX Gilles, LOUBIERES Catherine, BAROUX Patricia, YOUS Chérif, BOUYSSOU Christian, COULON Josiane, DECHAMPS Freddy, ALET Josette, CAMPANA Robert

Secrétaire de séance : Josiane COULON

Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2022-18

OBJET : VOTE DES BUDGETS 2022

Monsieur le Maire rappelle que les 3 budgets de l'exercice 2022 (principal, assainissement, service des eaux) ont été rejetés le 12 avril 2022 par le conseil municipal à 6 voix contre et 5 pour.

La Préfecture a par conséquent demandé que le conseil municipal se prononce de nouveau sur les budgets avant le 3 mai 2022.

Lecture faite des budgets, les résultats sont les suivants :

- Budget principal : 6 voix contre (MM LOUBIERES, YOUS, DECHAMPS, BAROUX, CAMPANA, BOUYSSOU) 5 voix pour (MM SAINT MARTIN, DARRAS, DENEUX, COULON, ALET)
- Budget assainissement : : 6 voix contre (MM LOUBIERES, YOUS, DECHAMPS, BAROUX, CAMPANA, BOUYSSOU) 5 voix pour (MM SAINT MARTIN, DARRAS, DENEUX, COULON, ALET)
- Budget du service des eaux : 6 voix contre (MM LOUBIERES, YOUS, DECHAMPS, BAROUX, CAMPANA, BOUYSSOU) 5 voix pour (MM SAINT MARTIN, DARRAS, DENEUX, COULON, ALET)

- **TERRAINS DE MME PRADDAUDE**

Monsieur le Maire indique que Mme PRADDAUDE avait proposé à la commune l'achat de 2 de ses terrains, il y a quelques mois de cela. Il lui avait été répondu que la commune n'était pas intéressée car elle n'aurait su qu'en faire. Le conseil municipal ne donne par conséquent pas suite à cette proposition.

- **CHEMIN AU PECH**

Monsieur le Maire indique que les propriétaires du « Vieux couvent » Mr et Mme BOYCHUK, souhaiteraient acquérir le chemin communal qui passe devant leur maison. Toutefois, le propriétaire desservi par le même chemin (Mr HEYMANS) s'oppose à cette vente. Il est donc décidé de convoquer les deux propriétaires afin d'en discuter et trouver un arrangement.

Mr le Maire précise que si ce chemin devait être vendu, les frais de commissaire enquêteur et de bornage seraient à la charge de la commune.

- **LOCATION LOCAL DE L'ANCIENNE ECOLE A Mr PONCET**

Il est proposé à Mr PONCET, actuellement locataire de l'ancienne épicerie du Multiple rural, de s'installer dans les locaux libres de l'ancienne école. Chérif YOUS souligne qu'il y aurait beaucoup de travaux à faire avant son installation pour les rendre possibles à la location.

Il faut également fixer un montant de loyer. Mr le Maire propose 220€ charges comprises. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

Les locaux seront visités par Mr PONCET afin de voir s'ils lui conviennent.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr MOLLAUCH a informé la mairie par mail que le Shalouna faisait l'objet d'une fermeture administrative. Cependant aucune information de la Préfecture ou des services compétents n'est arrivée en mairie à ce jour.
- Mr YOUS demande à Mr le Maire pourquoi il ne lui a donné aucune délégation en tant que premier adjoint. Mr le Maire répond qu'il n'a pas confiance en lui